Un patron pressé de limer le salaire minimum

Travail ▸ Une épée de Damoclès menace toujours plus le salaire minimum genevois. En fin d'année, quelque 76 employé·es de Swisscanonica, prestataire majeur de la restauration à l'aéroport, ont signé un avenant à leur contrat anticipant des baisses de salaire. Des coupes qui entreraient en vigueur si la motion Ettlin – un texte adopté par le Conseil national en décembre faisant primer les conventions collectives de travail nationales sur les salaires minimum cantonaux – devient légalement applicable.

Cas échéant, les avenants stipulent que «le salaire nouvellement applicable sera celui en vigueur au 31.12.2022», soit une perte de 150 francs sur un salaire à 4032 francs aujourd'hui.

Une perte moins importante que si le salaire minimum prescrit par la convention était appliqué, mais une perte néanmoins. Iris*, employée depuis un an, se voit mal la subir: «C'est déjà assez difficile de vivre à Genève avec les loyers et les assurances qui augmentent sans cesse. Je ne vois pas comment je pourrais faire avec un revenu encore plus bas», soupire-t-elle.

D'autres employé·es, engagé·es après l'avenant, ont dû concéder que leurs salaires passeraient de 4032 francs bruts à 3582 francs – soit une perte de 500 francs – «sans donner droit au collaborateur de contester». Julien Repond, secrétaire syndical au SIT, fustige: «Etant donné que la motion est encore loin d'être traduite dans la réalité, nous sommes indignés de voir une telle avidité à en finir avec le salaire minimum.»

José*, employé depuis un an et demi, raconte s'être senti «menacé» du fait qu'il ne voulait pas signer immédiatement l'avenant. «J'ai même entendu dire que mon nom avait été placé sur une liste rouge.» Des propos démentis par l'employeur, qui affirme n'être «en aucun cas dans l'optique de licencier les collaborateurs qui ne voudraient pas signer». Pascal Pétroz, ancien député démocrate-chrétien au Grand Conseil et membre de l'administration, maintient que «si la motion est adoptée, les employés l'ayant fait auront un salaire plus élevé que ceux qui n'ont pas signé».

Le président de l'entreprise, Vincent Canonica, est par ailleurs candidat au Grand Conseil sur la liste de Pierre Maudet, Libertés et Justice sociale. «Revenir sur l'acquis du salaire minimum, qui a permis à des milliers de personnes de sortir de la précarité, semble pourtant tout à fait contraire au principe de justice sociale», critique Camila Aros, secrétaire syndicale chez Unia. Elle et son homologue du SIT indiquent avoir sollicité une rencontre avec la direction ce mardi matin. Dans un courrier de réponse, Vincent Canonica se dit prêt à «entamer le dialogue». **LOUIS VILADENT**

*Prénoms d'emprunt

VENEZUELA

FÉMINISME COMMUNAL

L'expérience autogestionnaire des communes du Venezuela est aussi vecteur d'émancipation féministe. Ayary Rojas et Jenifer Lamus, protagonistes du documentaire de Thierry Deronne *Nostalgiques du futur*, en témoigneront vendredi soir à Genève. A l'invitation de La Trenza et de Paradis collectifs, une table ronde sera animée dès 18 h 30 par Renata Cabrales, féministe et journaliste colombienne, et suivie dès 20 h d'un moment convivial dans les locaux de Chacun·e Son Paradis, (rue Leschot 5). **BPZ**

La sous-commission de contrôle de gestion pointe des dysfonctionnements à tous les niveaux hiérarchiques du Département de l'instruction publique dans un rapport sévère

A Mancy, faillite à tous les étages

MARIA PINEIRO

Maltraitance ▸ «Quand on est le capitaine d'un paquebot comme le DIP et qu'on rate le cap, on ne charge pas la seconde qu'on a soi-même choisi. On prend ses responsabilités et on s'excuse!» Ces mots, ce sont ceux de Jennifer Conti, députée socialiste et membre de la sous-commission de contrôle de gestion du Grand Conseil qui s'est penchée sur le scandale du foyer de Mancy. Son rapport sur les maltraitances subies par de jeunes autistes a été rendu public hier. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est sévère.

La conclusion en est claire: «L'Etat a failli. Sa responsabilité et celle du DIP sont engagées à tous les étages», a soutenu Cyril Aellen, le président PLR de la sous-commission. Ce rapport très attendu pointe des défaillances à tous les niveaux hiérarchiques du Département de l'instruction publique. Chacun en prend pour son grade, du personnel de l'institution aux différentes directions qui s'y sont succédé. La direction de l'Office médico-pédagogique (OMP) n'est pas épargnée, tout comme le secrétariat général et la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta.

Thierry Cerutti, Cyril Aellen et Jennifer Conti, membres de la sous-commission qui s'est penchée sur le scandale du foyer de Mancy. KEYSTONE

Ouverture précipitée

Non seulement il y a eu des manquements à tous les niveaux, disent les commissaires, mais également à toutes les étapes. «Le foyer de Mancy a été ouvert de manière précipitée et carentielle» par manque d'anticipation du besoin en places d'accueil de jeunes autistes, pointe Cyril Aellen. Conséquences: des locaux pas adaptés et qui ont tardé à l'être, un directeur non formé à l'autisme et qui le restera, pas de projet institutionnel ni de plans individuels pour les enfants, absence de logiciel de gestion horaires, etc. «Mancy n'aurait jamais dû ouvrir dans ces conditions», constate implacablement Cyril Aellen. Or, précise la sous-commission, l'accord a été donné par le secrétariat général du DIP, soit l'échelon directement subordonné à Anne Emery-Torracinta, à la demande de l'ancien directeur de l'OMP.

Dès lors, il n'est pas légitime de cibler uniquement des manquements individuels du personnel sur le terrain, estime la commission. Personnel par ailleurs insuffisamment formé et recruté du foyer de Pré-Lauret alors même qu'il dysfonctionnait. Les commissaires ont insisté sur le choix de n'ouvrir que 1,7 poste et d'engager des auxiliaires pour compléter l'équipe. Rendant difficile l'engagement de collaborateurs et collaboratrices expérimenté·es.

Pour les commissaires, les signaux d'alarme étaient au rouge avant même l'ouverture du foyer. Par la suite, d'autres faits auraient dû mettre la puce à l'oreille de la hiérarchie du DIP, à commencer par Anne Emery-Torracinta. A l'été 2019, la magistrate reçoit un courrier de Natacha Koutchoumov, la co-directrice de la Comédie, dont le fils autiste est hébergé à Mancy.

Une vision intangible

Jennifer Conti revient sur cette missive et les suites qui lui ont été données. En 2019, «personne ne s'est demandé où en était la surveillance de Mancy. C'est catastrophique, alors qu'on aurait pu identifier les problèmes». Le foyer étant géré à l'interne, il n'était pas soumis à la surveillance de l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Cyril Aellen estime qu'effectivement, les alertes n'ont pas été gérées avec «suffisamment de célérité par le secrétariat général». La commission ne s'est pas pour autant positionnée quant au moment où Anne Emery-Torracinta a été mise au courant des graves cas au foyer de Mancy.

> «Mancy n'aurait jamais dû ouvrir dans ces conditions»
>
> Cyril Aellen

Pour la sous-commission, aucune de ces lacunes de responsabilités n'explique à elle seule la situation de Mancy, mais «leur addition a contribué assurément au scandale». Les élu·es se montrent critiques sur la gouvernance du DIP et indiquent qu'«Anne Emery-Torracinta est peu encline à être questionnée sur sa vision et ses politiques publiques». De ce fait, les directions générales ont peu à peu perdu leur autonomie au profit de la centralisation. La sous-commission ne souhaite «ni accabler ni disculper personne» et relève dans son rapport que la direction du DIP «a toujours témoigné d'une volonté de bien faire».

Enfin, le rapport se clôt sur plusieurs recommandations, comme demander au Conseil d'Etat de fonctionner en collectif, mieux planifier les besoins, mettre en place au DIP une politique de management fondée sur la confiance. I

LES REGRETS D'ANNE EMERY-TORRACINTA

Dans un entretien accordé au *Courrier* hier après-midi, Anne Emery-Torracinta a exprimé ses regrets, sa compassion et ses excuses aux enfants et familles concernés. Elle a néanmoins tenu à souligner que «si le bateau tangue, ce n'est pas uniquement à cause du capitaine». La conseillère d'Etat a également répété, documents à l'appui, avoir toujours réagi selon les informations en sa possession: «Avec le recul, je me dis que j'aurais pu agir plus vite, mais sur le moment, je ne pouvais pas prendre la mesure des événements.»

L'élue réfute catégoriquement avoir instillé un climat de crainte au sein de son département qui empêcherait les cadres de s'exprimer et de faire remonter les informations. Enfin, elle rappelle qu'il ne lui appartenait pas, en tant que magistrate, de piloter la mise en œuvre des établissements. «C'est le rôle des directions et je leur fais confiance», a-t-elle soutenu.

A posteriori, elle reconnaît pourtant un certain nombre d'erreurs, comme le fait que Mancy n'ait pas été soumis à la surveillance de l'Etat, comme le sont les foyers externes. Pour l'avenir, elle espère une prise de conscience et l'octroi des moyens d'encadrement nécessaires à l'OMP. **MPO**